

Règles pour le sport libre et le foot libre (pratique libre sur réservation gratuite)

Le service SSUE met gratuitement à disposition des étudiant.e.s* UNIL et EPFL et des personnes qui détiennent la carte d'accès SSUE* des terrains et salles de sport non réservés les week-ends ou en semaine selon les lieux concernés.

Les espaces de jeu suivants peuvent être réservés tous les jours :
Terrains de football extérieurs, beach-volley, ping-pong, baby-foot, slackline et pétanque

Les espaces de jeu suivants peuvent être réservés les week-ends seulement :
Modules de salles de sport SOS1 et SOS2

Fonctionnement

1. Chaque vendredi, les plages libres sont attribuées au sport libre et foot libre jusqu'au dimanche suivant (+ 9 jours).
2. Les ayant-droits* peuvent réserver un terrain pour 2 périodes au maximum par jour.
Une seule personne fait la réservation pour son groupe.
3. La personne qui a effectué la réservation doit s'adresser aux surveillants à l'accueil de SOS2 et peut demander du matériel en prêt. Une fiche de prêt doit être remplie. En cas de perte ou de dommage porté au matériel prêté, une facture sera émise au louer pour remplacer le matériel détérioré ou perdu, selon les tarifs indiqués sur la fiche de prêt.
4. Toutes les personnes présentes doivent être en possession de leur carte d'étudiant.e UNIL ou EPFL, ou être en possession de la carte SSUE en cours de validité. **En cas de contrôle**, si une seule ou plus du groupe n'est pas en mesure de présenter sa carte de validation, la personne qui a réservé le terrain se verra facturer la location au tarif public. La facture est émise par email, le délai de paiement est de 30 jours.
5. Les salles et terrains mis à disposition pour le sport libre ou foot libre ne peuvent pas être utilisés pour faire des tournois, mais exclusivement pour faire du sport (hors tournoi) entre amis.
6. Pour jouer avec des personnes qui n'ont pas une carte de validité comme mentionné au point 3., ou pour organiser un tournoi, les terrains doivent être réservés via notre système de [location en ligne](#). La location est alors payante et le tarif attribué est le tarif public.
7. Toutes les personnes présentes sont censées connaître ces règles et doivent respecter nos [conditions de participation](#).